



Ville - Date

Lille :	21.01.2014
Amiens :	22.01.2014
Pont-à-Mousson :	28.01.2014
Reims :	29.01.2014

Horaires : 9h-12h30 / 14h-17h30

LE NOTAIRE FACE À LA PETITE ENTREPRISE : QUELS CONSEILS POUR QUELS ACTES ?

Par **William Altide**,

*Consultant au CRIDON Nord-Est,
Maître de Conférences associé à l'Université de Lille 2*

Par **Frédéric Vauvillé**,

*Conseiller Scientifique du CRIDON Nord-Est,
Professeur agrégé à l'Université de Lille 2*



OBJET :

En France, 94% des entreprises commerciales ou artisanales sont des TPE de moins de 10 salariés. Par ailleurs, la moitié des entreprises françaises sont des entreprises dites individuelles, l'autre moitié étant exploitée dans un cadre sociétaire.

-
- Quelles sont les différences fondamentales entre ces deux modes d'exploitation ? quelles différences sur le plan fiscal et social entre un artisan individuel et un gérant de SARL ou d'EURL ou encore un président de SASU ?
 - Et sur le plan patrimonial ? peut-on se contenter des techniques modernes de protection, telle une simple déclaration d'insaisissabilité ou le notaire doit-il conseiller de « passer en société » ? Et que vaut alors la protection d'une EURL ou d'une EURL en cas de « faillite » ?
 - Dans quelle mesure faut-il tenir compte de la situation familiale de ces chefs d'entreprise ? Quelles conséquences peut avoir leur régime matrimonial ou le choix du Pacs ?
 - Comment le notaire doit-il appréhender l'auto-entreprise ? Quels conseils lui dispenser ? quels actes envisager ?
-

INSCRIPTION

Maître..... Notaire à.....

E-mail* : **(obligatoire afin de vous adresser le support de travail)*

Assistera à la formation de (Merci de mettre une croix en face du lieu de votre choix) :

- ». LILLE, le mardi 21 janvier 2014 à l'Université Catholique de Lille,

58 Rue du Port à Lille (anciennement EDHEC, amphithéâtre RS 148).



Merci de nous envoyer votre réponse avant le 13 janvier 2014.

- ». AMIENS, le mercredi 22 janvier 2014 à l'Université Picardie Jules Verne,

10 Placette Lafleur à AMIENS (amphithéâtre Monnet).



Merci de nous envoyer votre réponse avant le 13 janvier 2014.

- ». PONT A MOUSSON, le mardi 28 janvier 2014 à l'Abbaye des Prémontrés

.9 Rue St Martin à Pont à Mousson.



Merci de nous envoyer votre réponse avant le 20 janvier 2014.

- ». REIMS, le mercredi 29 janvier 2014, à la Chambre Interdépartementale des Notaires.

44 Cours Jean-Baptiste Langlet à Reims (salle des adjudications).



Merci de nous envoyer votre réponse avant le 20 janvier 2014.

A retourner uniquement
par voie postale
accompagné du paiement

A l'attention de Mme FLEURY
au CRIDON NORD-EST,
9 Rue de Puébla,
BP 51212
59013 LILLE CEDEX

Sera accompagné de : M..... / e-mail* :
M..... / e-mail* :
M..... / e-mail* :

Joint un chèque de (252 €/Participant TTC soit 210 € HT)
à l'ordre du CRIDON Nord-Est.

* Merci de nous indiquer l'adresse e-mail à laquelle nous vous enverrons le support de travail.